Niveau(x) d'enseignement : 9 Numéro ISN : 9327
Centre d'intérêt : 910

Chantier 1.3 : l'éducation populaire : rapport final / Ministère de l'éducation, Direction générale de l'éducation des adultes. -- [Québec] : La Direction, 1983
42 f. ; 28 cm.

Titre de la couv.

Vedette(s)-secondaire(s) : Québec (Province). Direction générale de l'éducation des adultes

Descripteur(s) : Education populaire * Politique gouvernementale * Education des adultes

Ce document dégage les orientations de l'éducation populaire dans le cadre d'une politique gouvernementale d'éducation des adultes. Pour ce faire, on définit d'abord l'éducation populaire, on précise ses clientèles, ses budgets, sa contribution au développement de l'éducation permanente, ses objets d'apprentissage et ses ressources humaines. Puis on explique la problématique de ce type de formation résultant de sa marginalité comparativement aux autres formes d'éducation du système régulier. Finalement, on propose certaines orientations qui définissent quatre niveaux de responsabilités pour l'Etat quant à l'éducation populaire.

Type de document :

16551

éducation des adultes

CENTRE DE DOCUMENTATION COLLEGIALE
1111, rue Lapierre
LASALLE (Québec)
N 2J4

9327

CHANTIER 1.5

# L'EDUCATION POPULAIRE

RAPPORT FINAL

Ministère de l'Education
Direction générale de
l'Education des adultes
22 février 1983

160

TABLE DES MATIERES


| | Page |
|---|---|
| Avant propos | 3 |
| L'éducation populaire, c'est quoi | 5 |
| Les problèmes de l'éducation populaire | 19 |
| Les orientations à prendre | 31 |
| Conclusion | 43 |

# AVANT-PROPOS

Ce document est le résultat d'un travail collectif. Le comité chargé du chantier sur l'éducation populaire était composé des personnes suivantes:

AUBRY André, D.G.E.A., responsable immédiat
BARIL Jean-Marc, D.G.E.A., répondant D.G.E.A.
BEAUDOIN, André, B.S.M.
CHAGNON Pierre, C.E.C.Q.
GIROUX Marie, D.P.P.
POULIN Claude, C.S.R. de l'Amiante
SAUCIER Robert, D.G.E.A., secrétaire.

Ce comité s'est réuni à trois reprises avant Noël et une dernière fois en février 1983. Un sous-comité de travail s'est également réuni à deux reprises en janvier 1983.

Il faut remercier monsieur Alfred Veilleux de la D.G.E.A. qui a participé aux réunions du comité en décembre 1982 et qui a rendu l'insigne service de rédiger le compte-rendu des réunions. Il a été remplacé par monsieur Robert Saucier peu avant Noël.

Le présent document a été rédigé en collaboration par Robert Saucier et Jean-Marc Baril.

Ce texte est divisé en trois grandes parties. La première décrit l'Education populaire. Une deuxième partie décrit les problèmes de l'éducation popu... [illegible] troisième partie fait part des orientations à prendre. Enfin, en guise de conclusion le texte énumère quelques tâches qui rendraient les orientations plus ... ratoires. Nous avons joint en annexe une copie d'un mémoire sur l'Education populaire soumis au B.S.M. en avril 1982. Nous croyons que ce mémoire permettra au lecteur de mieux saisir encore les "enjeux" de l'éducation populaire.

Bonne lecture

# PREMIERE PARTIE

## L'EDUCATION POPULAIRE, C'EST QUOI?

1.1 L'éducation populaire, c'est deux grands réseaux

L'éducation populaire est un genre de formation qui déborde largement l'école, le collège ou l'université, et qui est présente un peu partout dans le tissu social québécois. Si on peut bénéficier d'une activité d'éducation populaire dans les locaux d'un établissement public, on peut tout aussi bien apprendre dans un sous-sol d'église, dans une cuisine, dans l'arrière-boutique d'un comptoir alimentaire, chez soi en regardant la T.V.C. ou une émission éducative, etc.

Fondamentalement, on reconnaît toutefois que l'éducation populaire est dispensée par le moyen de deux grands réseaux: les établissements publics et les organismes volontaires d'éducation populaire.

Au niveau des établissements publics, l'éducation populaire est offerte aux citoyens grâce à l'existence de soixante-dix-neuf services d'éducation des adultes répartis dans autant de commissions scolaires à travers le Québec. Les commissions scolaires ont offert en 1981-1982 au-delà de 230 000 heures de services. Ces heures de services ont été dispensées par le biais de 6 570 cours d'éducation populaire. Des services de soutien ont également été offerts à six cents groupes d'action communautaire à travers tout le Québec.

En sus de ce réseau [illegible] de base, plusieurs Cégeps et quelques universités offrent des activités d'éducation populaire, dont certaines sont originales. La plupart de ces activités doivent toutefois être auto-financées par la clientèle desservie.

Il faut comptabiliser également des activités du réseau des Affaires Sociales qui offre, soit de façon méthodique et régulière ou à l'occasion, des cours d'éducation populaire. Songeons par exemple aux activités d'information sur la santé, l'accouchement, la puériculture, l'alimentation, la vie familiale, etc.

Au niveau des organismes volontaires, au-delà de cinq cents organismes bénéficient de subventions de l'Etat pour organiser des activités de formation pour leurs membres ou la population de leur milieu. On retrouve parmi ces organismes près d'une centaine de fédérations ou regroupements nationaux qui disposent en outre de mouvements affiliés au niveau régional et souvent local.

Les activités d'éducation populaire de ces organismes volontaires portent majoritairement sur les problématiques sociales suivantes: condition féminine, logement et habitation, consommation, personnes handicapées, éducation coopérative, bénévolat, famille, etc.

[illegible] à ces organismes, les grandes centrales syndicales [illegible] de l'Etat pour l'éducation populaire de leurs [illegible]

Parallèlement à ces deux réseaux principaux existe un réseau privé d'éducation populaire dont les contours sont fort mal connus, et des activités informelles d'éducation populaire par les mass-média, par la lecture et tant d'autres situations intermédiaires que certains sociologues se sont plu à appeler "l'école parallèle".

1.2 L'éducation populaire, c'est des clientèles

L'éducation populaire est, avons-nous dit, diffusée sur tout le territoire québécois; on la trouve en toutes sortes de lieux. Elle est aussi populaire par sa clientèle.

Nous estimons qu'en 1981-82, près de 700 000 adultes au Québec ont participé à des activités d'éducation populaire.

Tableau I — Clientèle rejointe par l'éducation populaire en 1981-82

| | |
|---|---|
| - Cours d'éducation populaire dans les Commissions scolaires | 91 000 adultes |
| - Animation communautaire et support à des groupes d'action communautaire (Commissions scolaires) | 30 000 adultes |
| - Organismes volontaires d'éducation populaire | 40 000 adultes (estimé) |
| - Syndicats, Cégeps, Universités, réseau d'Affaires sociales, autres. | 32 000 adultes (estimé) |

Qui sont ces gens? Il s'agit dans une proportion d'au moins les deux tiers de femmes. Dans la formation socio-économique, ces hommes constituent les deux tiers des adultes inscrits. L'éducation populaire est pour beaucoup de femmes, la seule voie d'accès à l'éducation des adultes. La moyenne d'âge de ces adultes se situe dans le début de la trentaine et il s'agit pour la plupart de personnes ayant interrompu leurs études au milieu du secondaire.

Au-delà de cette description un peu générale, on reconnaît souvent les clientèles de l'éducation populaire à partir du projet éducatif que les adultes membres d'un groupe se sont donné et qui maintient ce groupe en existence:

- Groupe pour la défense des assistés sociaux;
- Collectif de femmes;
- Comptoir alimentaire;
- Carrefour de familles mono-parentales;
- Centre d'accueil pour femmes battues;
- Mouvement d'action-chômage;
- Comité de citoyens;
- Groupe de bénévolat;
- Association de retraités et pré-retraités;
- Coopérative d'habitation;
- Collectif d'alphabétisation;
- etc.

1.3 L'éducation populaire, c'est des budgets

En 1979-80, les réseau des Commissions scolaires dépensait, grâce à des subventions de l'Etat, plus de 10 000 000,00 $ en éducation populaire. En 1981-82, ce même réseau ne dépensait plus que 5 000 000,00 $. L'éducation populaire dans les commissions scolaires a été particulièrement affectée par le processus des compressions budgétaires en éducation des adultes.

Nous ne disposons pas de chiffres des dépenses pour les Cégeps, les Universités et le réseau des Affaires sociales. Compte tenu qu'il s'agit d'activités auto-financées pour les Cégeps et les Universités et d'un mandat secondaire pour les Affaires sociales, la part de l'Etat est donc probablement très réduite.

Au niveau des organismes volontaires et des syndicats, le budget de subventions de l'Etat était de 3 600 000,00 $ en 1979-80 et de 4 000 000,00 $ en 1981-82. Il y a donc eu une légère augmentation des budgets. Par ailleurs, avec ces mêmes budgets, la D.G.E.A. répondait à 34% de la demande exprimée par les organismes volontaires en 1979-80 et à 19% de la demande exprimée en 1981-82. Quant aux syndicats, les budgets disponibles répondaient à 45% de la demande exprimée en 1979-80 et à 37% de la demande exprimée en 1981-82.

Dans l'ensemble donc, le ministère de l'Education investissait 14 000 000,00 $ pour des activités d'éducation populaire en 1979-80 et 9 000 000,00 $ seulement en 1981-82.

Pour apprécier l'importance de l'Education populaire dans l'ensemble des dépenses affectées à l'éducation par l'Etat, on peut faire avec avantage la comparaison suivante:

- budget de l'éducation: 6,44 milliards ou 28% du budget de la province;

- 4 milliards sont consacrés pour 1 100 000 enfants au primaire ou au secondaire ce qui donne 3 636,00 $ par enfant;

- 750 millions sont consacrés pour 110 000 collégiens ce qui donne 6 818,00 $ par collégien;

- 1 milliard est investi pour 80 000 universitaires ce qui donne 12 500,00 $ par universitaire;

- neuf millions sont consacrés à l'éducation populaire de 200 000 adultes ce qui donne 45,00 $ par adulte inscrit...

Jamais un si grand nombre d'inscrits n'aura été supporté par de si petits budgets et autant de bénévolat!

1.3 L'éducation populaire, c'est des façons d'apprendre

L'éducation populaire est, à cause de son étroite liaison avec la vie quotidienne des citoyens, le lieu où ont été expérimentées et se développent encore de nouvelles façons d'apprendre. A ce titre, l'éducation populaire a apporté une contribution exemplaire au développement de l'éducation permanente.

Il y a toujours eu des cours d'éducation populaire et il y en aura encore demain. Mais, à côté de ce format usuel pour apprendre se sont multipliés d'autres formats d'apprentissage:

- l'atelier;
- la conférence;
- le colloque populaire;
- le théâtre-action;
- le journal de quartier, le bulletin de liaison;
- les brochures, dépliants ou guides d'accompagnement;
- l'émission de radio ou de télé communautaire;
- le vidéo d'animation, le diaporama et le film;
- la formation sur le tas acquise par la participation à une action collective dans un groupe;
- la formation sur mesure;
- etc.

Autant de façons diverses d'apprendre, dont la caractéristique commune la plus importante est sans contredit l'aspect pratique et immédiat. Pour durer et être appréciés, les formats d'apprentissage doivent permettre à l'adulte d'acquérir des maîtrises sur sa vie quotidienne ici et maintenant, être liés à l'action présente et garantir à l'adulte un savoir immédiatement réutilisable.

1.4 L'éducation populaire, c'est des objets d'apprentissage

L'éducation populaire développe en priorité les apprentissages liés à la maîtrise de la vie quotidienne ou à la promotion collective des milieux populaires. Que ces activités soient offertes par une commission scolaire, ou réalisées dans une association volontaire, ces activités visent, selon les besoins, le développement des apprentissages suivants:

1.4.1 Des activités d'apprentissage subventionnées par l'Etat, et visant le développement:

- des habiletés de base:

  . comment s'alimenter;
  . comment améliorer sa condition physique;
  . comment se détendre, se relaxer;
  . connaissance de soi;
  . améliorer ses relations humaines;
  . comment vivre à deux;
  . comment être un parent efficace;
  . comment joindre les deux bouts;
  . comment se préparer à la retraite;
  . couture et confection de vêtements;
  . mécanique automobile;
  . etc.

- *des savoirs pour mieux fonctionner en société:*

. les comités de parents ou d'école;
. les droits du locataire;
. connaître l'économie;
. comment faire son rapport d'impôt;
. la vie politique;
. la défense des droits de la personne;
. etc.

- *des savoirs pour développer une prise de conscience:*

. société en changement;
. se reconnaître comme femme;
. les personnes âgées et la société;
. coopération et développement international;
. protection de l'environnement;
. l'économie de l'énergie;
. etc.

- *des savoirs pour l'action collective:*

. connaissance de mon milieu;
. être bénévole dans mon quartier;
. comment travailler en groupe;

- comment animer un groupe;
- comment préparer un projet et comment l'évaluer;
- comment informer le public;
- comment organiser une action collective;
- comment monter un dossier;
- comment gérer un service ou une coopérative;
- etc.

1.4.2 Des activités d'apprentissage non-subventionnées:

Des activités d'éducation populaire QUI NE SONT PAS SUBVENTIONNEES mais que les établissements publics ou privés ou volontaires offrent au public moyennant auto-financement par la clientèle:

- des activités liées aux arts, à la culture et à l'artisanat: musique, arts plastiques, théâtre, photo, macramé, etc.;

- certaines habiletés manuelles ou domestiques:
  - bricolage, décoration, tricot, ébénisterie, horticulture, etc.;

- certaines habiletés de loisirs éducatifs, récréatives ou sportives.

1.5 *L'éducation populaire, c'est des ressources humaines*

*Nous ne disposons pas de statistiques pour recenser de façon rigoureuse les personnes qui sont affectées à la gestion et au développement de l'éducation populaire tant dans les établissements publics que dans les organismes volontaires.*

*Malgré cette faiblesse, certaines caractéristiques des ressources humaines doivent être soulignées. On peut grosso modo distinguer six types de ressources humaines en éducation populaire.*

*Le tableau suivant les présente avec un estimé de leur importance établi grosso modo sur des informations pour l'année 1980-81:*

- *personnel à temps plein du réseau public:* — *cent personnes environ;*
- *personnel à temps partiel du réseau public:* — *trois cents personnes environ;*
- *personnel à la pige ou à taux horaire du réseau public:* — *six mille personnes environ;*
- *permanents des associations volontaires:* — *deux cent cinquante personnes environ;*

- *militants des associations volontaires rémunérés à la pige:* *deux mille personnes environ;*

- *bénévoles des associations volontaires:* *plusieurs milliers de personnes.*

*On constate donc que l'état des ressources humaines en éducation populaire est caractérisée:*

a) *par la présence de peu de personnes à temps complet, tant dans les réseaux publics que dans les associations volontaires;*

b) *par l'importance du personnel rémunéré à l'acte ou selon un taux horaire et par les problèmes d'encadrement et de formation pédagogique que cela pose;*

c) *par la part essentielle du bénévolat.*

*Ces caractéristiques sont le résultat bien sûr d'un sous-développement de l'éducation populaire, de la négligence à la soutenir efficacement, mais aussi de la dynamique même de l'éducation populaire. En effet, celle-ci est présente dans toute la société, dans tous les problèmes, dans tous les groupes sociaux. L'éducation populaire reflète donc cette complexité de notre vie contemporaine.*

# DEUXIEME PARTIE

## LES PROBLEMES DE L'EDUCATION POPULAIRE

Les formulations peuvent varier et se recouper plus ou moins, mais il semble certain pour tous les observateurs que l'éducation populaire souffre d'une absence d'idéologie claire et partagée, d'un manque de consensus sur ses finalités, d'une image difficile à vendre et ce, autant dans les commissions scolaires, au Conseil du Trésor, en passant par la D.G.E.A. et le ministère de l'Education lui-même. Dans toutes ces instances, l'éducation populaire n'a jamais joui d'une reconnaissance équivalente à celle des autres types de formation et même a été très souvent perçue de façon négative.

La façon la plus globalisante d'expliquer cette problématique de l'éducation populaire serait probablement de dire qu'elle souffre fondamentalement de sa différence. Par exemple, l'éducation populaire est différente de la formation professionnelle, laquelle est (ou du moins... était, en principe!) reliée à un emploi; l'éducation populaire ne se définit certainement pas en ces termes. De même, l'éducation populaire est différente de la formation générale, celle-ci étant comme la formation professionnelle, mais d'une façon moins directe, à plus long terme et visant plus haut, reliée au marché du travail. Par ailleurs, et cela intègre les deux différences dont on vient de parler, l'éducation populaire est, de toutes les formes d'éducation qu'on peut qualifier d'éducation des adultes, celle qui est la plus différente des formes d'éducation du système "régulier": elle est de fait l'un des secteurs les plus marginaux du système d'éducation au Québec.

Evidemment, une différence n'est pas négative en soi; elle peut même souvent être très séduisante. Mais la différence que représente l'éducation populaire à l'intérieur du système scolaire québécois, est dans le moins pire des cas une différence qui insécurise, mais la plupart du temps c'est une différence qui déplaît carrément. Notre système scolaire, et il est semblable en cela à tous les système scolaires nord-occidentaux, est fondé sur un ensemble de "cases de savoir" (formation générale) et de "modes d'emploi" (formation professionnelle) qui favorisent plus ou moins bien (plutôt mal que bien de ce temps-ci...) la pérennité du système social dans lequel ils s'inscrivent. Qu'une frange de ce système scolaire, l'éducation populaire en l'occurence, considère comme acquis que le système scolaire traditionnel (celui où savoirs et emplois sont conteneurisés pour les jeunes élèves et étudiants) est dysfonctionnel pour une masse d'individus, et qu'en plus cette éducation populaire se donne pour objectif de "transformer" non seulement les individus qui y participent mais, par delà ce premier effet, la société même dans laquelle s'inscrivent ces individus, voilà qui, comme on dit, "n'est pas évident" pour tous et même... qui en dérange plus d'un, dont parfois les personnes appelées à décider de l'importance à accorder à l'éducation populaire.

Outre cette différence qui explique cette image souvent négative, d'autres facteurs s'ajoutent pour expliquer davantage:

- la société étant administrée par des personnes pour qui le système scolaire a été d'une efficacité certaine, il est difficile

pour ces personnes scolarisées de bien intégrer le fait que pour nombre d'individus sous-scolarisés, il faut "autre chose" que la formation générale (du moins la formation générale traditionnelle) et la formation professionnelle pour apprendre à faire face aux difficultés de la vie quotidienne. Elles le comprennent d'autant moins bien qu'elles ont elles-mêmes toujours acquis [illegible] nombre de solutions pour faire face aux difficultés. L'éducation populaire se trouve ainsi toujours en conflit, ouvert ou latent, avec les programmes qui visent plus directement le rendement économique et qui ne veulent pas s'ouvrir à ces nécessités de la vie quotidienne.

- Pour le système de gestion du système scolaire, l'éducation populaire n'est pas perçue comme "allant de soi" (contrairement à la formation générale et à la formation professionnelle), mais plutôt comme une source de conflits et d'instrusions gênants dans un système par ailleurs bien "huilé". Qu'on pense, par exemple, aux dimensions "politiques" inévitables dans la gestion du Programme d'aide aux organismes volontaires d'éducation populaire et au Programme d'aide aux syndicats.

- Le discrédit idéologique de l'éducation populaire est encore augmenté du fait que ses activités éducatives ne sont pas "créditées". De là à penser qu'elles ne sont pas "crédibles" et "créditables", il y a l'espace d'un pas parfois vite franchi.

- D'une façon plus insidieuse et très méprisante, certaines "personnes", rejettent l'éducation populaire parce qu'elle ne serait qu'une "affaire de bonnes femmes" comme si l'on pouvait reprocher aux femmes d'avoir su profiter d'une des rares ouvertures socio-éducatives qui leur étaient faites.

- Il faut dire que l'éducation populaire a parfois été l'auteur de ses propres malheurs, en favorisant souvent dans les faits un modèle de consommation exagérée de connaissances, alors qu'elle se disait être le lieu de production de savoirs et de nouveaux comportements mieux adaptés à des objectifs de maîtrise ou de changement de la vie quotidienne et collective. En outre, on a trop souvent pris les besoins exprimés par une population habituée à la consommation pour les besoins réels de cette même population. (On ne veut nullement laisser entendre qu'une population ne peut décrire ses besoins mais qu'on doit lui fournir des outils adéquats, par exemple des services d'animation communautaire et d'accueil et référence.)

- L'éducation populaire faisant largement appel au bénévolat, ses activités sont relativement peu coûteuses. Cela provoque un autre préjugé défavorable à l'éducation populaire et qui consiste à associer parfois bêtement le peu coûteux au "cheap".

- L'image négative dont souffre l'éducation populaire lui vient également de la diversité des réponses qu'elle apporte localement ou régionalement aux multiples besoins de sa clientèle. Cette

diversité l'empêche de présenter une image "nationale" simple et précise, au grand dam des planificateurs qui préfèrent de beaucoup travailler avec des modèles standards.

- L'éducation populaire souffre d'un discrédit supplémentaire parce que ses activités éducatives différentes sont difficiles à évaluer et qu'elle ne possède pas les ressources qui lui permettraient de se doter d'instruments d'évaluation tenant compte de sa nature différente. La bureaucratie n'aimant pas ce qui n'est pas mesuré, certains en viennent facilement à prétendre... qu'il n'y a pas de résultats!

- Pour des raisons d'ordre politique, mais aussi par manque d'effectifs, la D.G.E.A. connaît très peu les activités d'éducation populaire dans les OVEP. En outre, les compressions budgétaires dans les commissions scolaires ont créé un climat tel que beaucoup moins d'informations que par le passé circulent entre la D.G.E.A. et le réseau des commissions scolaires concernant l'éducation populaire institutionnelle. En conséquence, il devient plus difficile de décrire et de défendre l'éducation populaire que par le passé alors que le besoin actuel en est plus grand.

L'image négative de l'éducation populaire constituerait à nos yeux, dans une perspective de développement, le premier problème à bien cerner, le plus gros handicap de l'éducation populaire.

D'autres problèmes importants découlent de ce problème de fond ou y sont associés:

1- Il n'y a jamais eu de reconnaissance officielle de l'éducation populaire, de son importance et de son utilité sociale, de sorte qu'elle a constamment eu à se justifier et se re-justifier avant d'envisager quelque développement que ce soit, voire même son maintien. L'éducation populaire en est toujours aux préalables, à la crise d'identité et doit toujours présenter ses papiers. En définitive, l'éducation populaire souffre de ne pas être rattachée à un projet de société, ce qui lui conférerait une légitimité politique et en ferait l'égale des autres types de formation qui, étant bien assis à la table de la présente société, n'ont pas l'obligation de se justifier à tout propos.

2- En l'absence de reconnaissance officielle, il devient évident que l'appareil bureaucratique ne peut définir d'objectifs clairs, ni cerner de priorités d'intervention auprès de clientèles-cibles, ne articuler l'éducation populaire sur des projets de développement locaux, régionaux et nationaux (par exemple l'Etat sait-il utiliser les réseaux d'éducation populaire pour l'appropriation par le citoyen de nouvelles lois pesant lourdement sur sa vie quotidienne?).

3- L'éducation populaire souffre par ailleurs d'un manque de définition des rôles et responsabilités des différents intervenants

en ce domaine, ce qui entraîne de multiples difficultés de concertation entre ces intervenants.

On se retrouve concrètement avec deux réseaux d'éducation populaire (l'institutionnel et le volontaire) qui fonctionnent en parallèle, avec des liens anarchiques et souvent hostiles, sans échange dynamique entre les deux. Pis que cela, on doit lutter contre un préjugé décourageant qui veut que ces deux réseaux ne peuvent fonctionner de façon complémentaire.

On vit le paradoxe d'un partage des responsabilités caractérisé à la fois par une grande centralisation et par une grande décentralisation. Par exemple, on accorde une très large autonomie de gestion aux commissions scolaires et aux cégeps, alors que la gestion du Programme d'aide aux organismes volontaires d'éducation populaire est très centralisée.

4- Il n'y a pas de politique de ressources en éducation populaire. En outre, il y a une rareté de ressources plus marquée en ce domaine qu'en d'autres secteurs de l'éducation. Cette rareté a été accentuée à un point dramatique au cours des deux dernières années:

a) Au niveau des effectifs:

Déjà mal dotée depuis longtemps, l'éducation populaire a subi plus violemment que d'autres secteurs, l'impact du jeu des compressions budgétaires et des mises en disponibilité.

Au niveau provincial, il a toujours été impossible de dégager pour l'éducation populaire des ressources permanentes de recherche et de développement alors que ce secteur vivait sa mise sur pied et beaucoup d'expérimentations. Débordées par l'administration et les périls quotidiens, les ressources affectées à ce secteur ont dû souvent improviser les développements et les soutenir vaille que vaille.

L'éducation populaire vit un problème couteau de qualification de ses ressources. Aucun établissement public n'a conçu de programme de formation de formateurs assez complet en fonction des exigences de ce secteur qui souffre particulièrement de l'absence d'une politique de formation des ressources malgré les efforts remarquables faits par les responsables de l'éducation populaire depuis ses débuts.

Le personnel apte à enseigner au niveau de la formation professionnelle ou de la formation générale n'est pas nécessairement capable de fonctionner adéquatement au niveau de l'éducation populaire, notamment à cause de la dimension sociale et collective de l'éducation populaire.

b) Au niveau des budgets:

Le Programme d'aide aux OVEP, bien qu'ayant bénéficié d'une certaine stabilité budgétaire, voire de quelques augmentations depuis deux ans, dispose quand même d'un budget bien trop réduit par rapport aux besoins exprimés (4 162 000,00 $ en 1981-82 pour satisfaire une demande de 14 000 000,00 $).

Le budget alloué à l'éducation populaire dans les commissions scolaire a été réduit de 60% depuis deux ans.

Les règles budgétaires et administratives conçues d'abord pour d'autres types de formation deviennent de plus en plus dysfonctionnelles pour l'éducation populaire, notamment pour les activités qui ne sont pas des cours et qui prennent de plus en plus d'importance, telles l'animation communautaire et la formation sur mesure.

Ces difficultés de ressources financières et humaines créent pour les clientèles démunies un problème d'accès à un minimum de ressources éducatives et réduisent pour une part plus importante que par le passé l'éducation populaire aux activités auto-financées et qui sont donc moins prioritaires, voire luxueuses, et de plus en plus loin des démunis.

c) Au niveau des autres ressources d'appoint:

A défaut de politiques dynamiques pour la production d'outils didactiques en éducation populaire, nous vivons à la fois un état de dénuement et un état de jungle dans la production et l'utilisation des outils didactiques d'éducation populaire.

Peu de programmes ou d'outils provinciaux sont produits ou existent et chaque organisme reprend pour son compte la production d'outils ou la mise à jour rapide de quelque outil existant sans qu'aucun effort n'ait été fait jusqu'à aujourd'hui pour la création d'une banque de matériel didactique, pour au moins informer chacun des productions existantes avant qu'un organisme ne décide d'entreprendre une opération nouvelle.

Enfin, il n'y a pas de politique provinciale claire, ni de protocoles publics dans la plupart des établissements publics en ce qui concerne la mise à la disposition des groupes volontaires d'éducation populaire des locaux, équipements divers, appareils audio-visuels qui ont été payés à grands frais par l'ensemble de la société québécoise. En ce domaine, l'arbitraire le plus absolu règne et quand il y a règle, c'est souvent la loi des concierges.

En dépit de ces multiples problèmes, les activités d'éducation populaire ont été nombreuses et d'une valeur non négligeable. C'est par ce moyen que nombre de personnes ont pu apprendre à faire face à plusieurs difficultés de la vie quotidienne: citons par exemple, les relations à l'intérieur de la famille, l'apprentissage de différents rôles sociaux (comités de citoyens, d'école, etc.), la connaissance de divers modes de fonctionnement (la coopération, la vie associative, le corporatisme), la réflexion sur certains phénomènes de changement des conditions de vie (chômage, retraite, approche de la mort...).

D'une façon plus globale, on peut dire que l'éducation populaire représente le seul modèle intégré (à la fois intéressant et réel) d'éducation permanente: un modèle qui utilise des lieux différents, des heures différentes, un modèle véritablement ouvert, etc. L'éducation populaire est ainsi pour un Service d'éducation des adultes la clé d'entrée dans son territoire; et inversement, surtout [illegible] plus démunis, L'EDUCATION POPULAIRE EST SOUVENT LA SEULE [illegible] ACCES AU SYSTEME SCOLAIRE. Couper l'éducation populaire, c'est pour beaucoup empêcher la poursuite d'un processus d'alphabétisation pour faire face aux réalités de la vie quotidienne, le lieu réel de l'alphabétisation étant de toute façon beaucoup plus l'éducation populaire que la formation générale. En fin de compte, l'éducation populaire est un peu l'aubaine du siècle si on considère les coûts sociaux énormes que pourrait générer son absence tant dans les institutions qu'au niveau des associations volontaires.

1.0 Introduction:

Pour mieux dégager les orientations de l'éducation populaire, il nous a semblé nécessaire de s'en donner d'abord une définition. Celle que nous présentons ici a été élaborée à partir de l'objectif que selon nous devrait viser l'éducation populaire.

> L'éducation populaire vise l'acquisition par les citoyens d'habiletés fondamentales (nouvelles attitudes, nouvelles connaissances, nouveaux comportements, etc.) permettant à ces citoyens, individuellement ou collectivement d'agir immédiatement sur leurs situations de vie quotidienne afin de les maîtriser adéquatement.

Cette définition est évidemment normative mais permet de mieux isoler le secteur de l'éducation populaire que l'Etat doit soutenir et développer en toute première priorité.

Nous entendons par habiletés fondamentales, ces habiletés nécessaires à la maîtrise de la vie quotidienne et que l'on n'apprend pas seulement (et d'aucun dirait surtout) par le biais des formations usuelles créditables. La CEFA a donné de nombreux exemples de ces habiletés, par exemple:

- la maîtrise des langages: langue parlée et écrite, lecture, calcul, codes sociaux et systèmes symboliques;

- la créativité, l'initiative, le sens critique;

- la solution de problèmes et la prise de décision;

- comprendre les rouages de l'économie et les institutions politiques;

- l'approfondissement des divers rôles sociaux;

- l'amélioration des relations aux autres et avec l'environnement;

- la conscience et l'usage adéquat de son corps;

- etc.

2.0 Quatre niveaux de responsabilités en éducation populaire:

En tenant compte de cette définition et de la problématique de l'éducation populaire, nous avons distingué quatre niveaux de responsabilités. Les orientations numérotées de 2.1 à 2.7 définissent un premier niveau de responsabilités pour l'Etat. Les orientations numérotées de 2.8 à 2.10 définissent trois autres niveaux de responsabilités.

2.1 Une politique d'éducation des adultes doit reconnaître le type d'éducation populaire défini précédemment comme un secteur spécifique de formation, indispensable au développement social, économique, politique et culturel de notre société.

Commentaires: Pour que cette reconnaissance soit rendue crédible, elle devra être faite avec une emphase exceptionnelle telle que se développe un "préjugé favorable" pour l'éducation populaire, en regard des autres types de formation qui ont déjà depuis longtemps obtenu droit de cité. De cette façon, peut-être, l'éducation populaire pourra sortir de ses ornières traditionnelles.

2.2 Les ressources (humaines, financières ou autres) qui seront dégagées par l'Etat pour assurer le développement du type d'éducation populaire indiqué précédemment, devront être allouées et formellement réservées aux catégories les plus démunies, les sous-scolarisés, les moins bien nantis, les cas prioritaires que l'on retrouve habituellement dans les milieux populaires.

Commentaires:

- Cette réserve formelle rejoint l'avis du Conseil supérieur de l'éducation, d'adopter une politique de discrimination positive pour les plus démunis.

- Il faut d'abord joindre tous les citoyens démunis qui n'ont même pas ces toutes premières habiletés de base requises pour continuer à apprendre, qui ne réalisent même pas qu'ils peuvent encore apprendre dans leur vie quotidienne et que ces apprentissages leur procureront un meilleur pouvoir sur leur vie. Les participants privilégiés ainsi désignés ne font donc pas seulement référence aux cibles identifiées habituellement à partir des paramètres sociologiques traditionnels pour identifier les milieux "défavorisés" ou populaires mais aussi à un grand nombre d'individus faisant partie de la "classe moyenne" et dont les besoins sont aussi grands. Cette vaste clientèle ne saurait trouver en d'autres secteurs de l'éducation des adultes, les services dont elle a besoin.

- Cette réserve formelle assurerait en outre que les établissements publics désignés ne pourront renier ce mandat public d'éducation populaire, ni considérer que les ressources allouées sont interchangeables pour d'autres réalisations.

2.3 Pour assurer l'existence du type d'éducation populaire défini précédemment, l'Etat doit soutenir formellement autant l'éducation populaire faite par des établissements publics que l'éducation populaire faite par des organismes volontaires et ce, pour assurer la réalisation de projets éducatifs locaux ou régionaux et pour assurer en association avec l'Etat la réalisation de grands projets nationaux.

Commentaires:

- C'est donc affirmer l'importance pour le développement social, économique, culturel et politique de notre société d'assurer le développement de l'éducation populaire par le moyen de deux réseaux disposant d'une marge d'autonomie spécifique l'un par rapport à l'autre, bénéficiant d'une définition claire des rôles et responsabilités respectives, et d'aménagements adéquats pour faciliter les complémentarités et éviter les duplications.

- Accorder à l'un ou à l'autre réseau le mandat exclusif de l'éducation populaire ou encore soutenir exclusivement l'un ou l'autre réseau ou bien soutenir de façon démesurée un réseau par rapport à l'autre conduirait à la mort tranquille mais certaine de l'éducation populaire.

2.4

Une politique d'éducation des adultes attentive aux organismes particuliers de l'éducation populaire accordera une attention toute spéciale à l'aménagement et la définition des pouvoirs et responsabilités entre l'État et l'État en laissant une large place aux organismes locaux et régionaux, [illegible] chacun des réseaux (public ou volontaire) une bonne marge d'autonomie tout en intégrant le réseau des établissements publics à la réalisation des grandes priorités de l'État et tout en cherchant également à associer le réseau des organismes volontaires à ces priorités de l'État.

Commentaires:

- En procédant ainsi, l'Etat reconnaîtrait la valeur démocratique et créatrice des particularités régionales. Il reconnaîtrait également qu'il est aussi important que les établissements publics disposent d'une marge d'autonomie de la même façon que les organismes volontaires. Par ailleurs, il attribuerait aux établissements publics une deuxième fonction, celle de s'intégrer aux priorités de l'Etat tandis que les organismes volontaires y seraient associés sur la base de leur consentement.

- En aménageant ainsi les relations entre les réseaux et lui-même, l'Etat met aussi sur pied une organisation structurelle et décisionnelle susceptible de tensions et de conflits mais aussi porteuse d'innovation et de liberté.

2.5 Pour reconnaître l'éducation populaire, une politique d'éducation des adultes doit accorder une attention privilégiée au développement de mécanismes de concertation et de complémentarité entre les réseaux institutionnels et autonomes d'une part, et d'autre part de ces réseaux avec les autres ressources communautaires des différents milieux.

*Commentaires:*

- *la rareté des ressources et la "crise" devraient convaincre de ces nécessités.*

- *l'éducation populaire est rendue à un point de son évolution qui permet la réalisation de cet idéal pourvu toutefois qu'on accorde un grand soin à cette concertation.*

- *l'éducation populaire étant diffuse dans toute la société, ces efforts de complémentarité et de concertation accéléreraient son développement propre et celui plus général des diverses communautés.*

2.6 *Pour reconnaître l'éducation populaire, une politique d'éducation des adultes doit confier aux commissions scolaires le mandat d'assumer la concertation des ressources au palier local et régional (en l'absence prévisible pour l'immédiat de centres régionaux d'éducation des adultes), et prévoir par ailleurs la création d'un conseil consultatif national de l'éducation populaire chargé, pour assurer une meilleure concertation nationale, d'aviser l'Etat dans ses politiques et d'évaluer l'accomplissement des politiques établies.*

7.8 Après avoir assumé adéquatement le niveau de responsabilité indiqué dans les orientations précédentes, une politique d'éducation des adultes doit dégager des ressources (humaines, financières et autres) permettant à tous les citoyens l'acquisition d'habiletés fondamentales, l'usage d'outils pour mieux vivre certains problèmes sociaux, pour mieux connaître des lois nouvelles, des transformations politiques importantes, des innovations sociales particulières, etc. LORSQUE DES SAVOIRS, DES CHANGEMENTS OU BESOINS SONT DECLARES D'INTERET PUBLIC PAR L'ETAT A LA SUITE D'UN CONSENSUS SOCIAL MANIFESTE.

Commentaire: L'orientation qui précède constitue pour l'Etat et le ministère de l'Education un deuxième niveau de responsabilité en éducation populaire. D'autres ministères peuvent assumer une partie de cette responsabilité, mais le ministère de l'Education doit demeurer le maître-d'oeuvre.

7.9 L'Etat doit, à l'occasion d'une politique d'éducation des adultes, réaffirmer sa volonté de faire des municipalités les maîtres-d'oeuvres pour l'organisation des loisirs et notamment pour les activités de loisirs éducatifs et la nécessité pour les établissements publics d'éducation d'assurer un transfert adéquat des responsabilités aux municipalités, si ce n'est déjà fait.

Commentaire: L'organisation d'activités de loisir éducatif ou, si l'on préfère, de formation socioculturelle constitue un troisième niveau de responsabilités dont l'Etat ne saurait se départir. Cette responsabilité incombe toutefois entièrement à ceux qui ont la charge du loisir. Affirmer ceci c'est aussi écarter tout rôle supplétif des établissements publics d'éducation. La "tentation du supplétif" conduit trop d'établissements publics à négliger leurs responsabilités premières en éducation populaire et trop de municipalités à ne développer que les volets du sport et de la récréation de leur mandat au niveau du loisir.

Ces propos ne visent pas à écarter une association régulière entre les commissions scolaires et les municipalités pour l'encadrement pédagogique des formateurs, moniteurs ou animateurs ou pour conseiller sur le matériel didactique ou tout autre problème pédagogique.

2.10 Une politique d'éducation des adultes, soucieuse de bien reconnaître l'éducation populaire doit prévoir des mesures pour assurer aux citoyens que les activités d'éducation offertes par les établissements publics ou privés par autofinancement soient de bonne qualité.

Commentaire: C'est la quatrième responsabilité de l'Etat en éducation populaire. Dans le contexte d'une société où l'Etat deviendra plus sélectif dans ses responsabilités et plus frugal dans ses ressources, il deviendra important d'encadrer le développement des ressources privées qui offriront aux citoyens leurs services en éducation populaire. Il est à prévoir que la révolution informatique accélérée que nous vivons produira aussi une effervescence d'initiatives pour occuper le marché du loisir éducatif voire carrément de l'éducation populaire. Que l'on songe combien le marché actuel du produit audio-visuel "canné" par câblo-distribution semble lucratif pour certains intérêts privés.